



## Fiche d'information : attributions de bénéficiaires du statut de protection S aux cantons

État au 13.12.2022 – paraît chaque semaine

- Les personnes qui demandent l'asile ou une protection en Suisse sont attribuées aux cantons proportionnellement à la population de ces derniers, une fois que leur demande a été examinée et a fait l'objet d'une décision. Les cantons se sont mis d'accord sur cette [clé de répartition](#).
- Ne sont pas inclus dans les chiffres de la répartition intercantonale mentionnés dans le tableau ci-dessous :
  - les personnes qui n'ont pas déposé de demande d'octroi du statut de protection S mais qui séjournent dans un canton ;
  - les personnes qui se sont inscrites via le portail web « RegisterMe », qui séjournent dans un canton et dont la demande n'a pas encore été traitée.

Les chiffres ci-dessous peuvent donc différer du nombre de personnes qui séjournent effectivement dans les cantons.

	Part proportionnelle à la population dans la <b>clé de répartition</b> (en %)	Répartition <b>réelle</b> (en nombre de personnes)	Répartition <b>théorique</b> (en nombre de personnes)
AG	8,0	5730	5744
AI	0,2	133	135
AR	0,6	605	458
BE	12,0	8626	8632
BL	3,4	2416	2408
BS	2,3	1826	1628
FR	3,8	2694	2694
GE	5,8	4193	4190
GL	0,5	338	338
GR	2,3	1649	1656
JU	0,9	604	610
LU	4,8	3424	3445
NE	2,0	1446	1456
NW	0,5	358	360
OW	0,4	304	315
SG	5,9	4259	4258
SH	1,0	719	688
SO	3,2	2280	2296
SZ	1,9	1323	1342
TG	3,3	2327	2341
TI	4,0	3112	2905
UR	0,4	299	305
VD	9,4	6713	6743
VS	4,0	2668	2884
ZG	1,5	1056	1066
ZH	17,9	12 649	12 855
	<b>100,00</b>	<b>71 751</b>	<b>71 751</b>

### Explications du tableau

- Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition : part du canton dans la population suisse, en pourcentage.
- Répartition réelle : nombre de personnes en quête de protection attribuées au canton jusqu'ici. Il y a un décalage entre le moment de la répartition entre les cantons et celui de la sortie du centre fédéral pour requérants d'asile et de l'arrivée dans le canton.
- Répartition théorique : nombre de personnes en quête de protection qui devraient être attribuées à un canton selon la clé de répartition.